



REGLEMENT INTERIEUR

Chaque adhérent(e) peut prendre connaissance des statuts de l'association et du règlement intérieur, dont un exemplaire sera mis à disposition sur chaque lieu de distribution.

ADHERENTS CONSOMMATEURS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES

- L'adhésion est annuelle et à prix libre. Pour obtenir des paniers, il faut compléter un formulaire et nous le renvoyer, accompagné des règlements. Une période d'essai de 4 semaines est possible. Ensuite les adhésions se font sur une durée de 6x4 semaines ou 3x 4 semaines pour les paniers solidaires (réservés aux minimas sociaux).
- **Les distributions sont notre rendez-vous hebdomadaire.** Nous vous demandons de respecter les horaires suivantes :
 - CINEMA COMOEDIA (7e) : Mardi entre 17h30 – 19h
 - CEDRATS (1er): Mercredi entre 17h30 – 19h
 - AREMACS (6e): Mercredi entre 17h30 – 19h
 - VILLAGE VERTICAL (Villeurbanne): Jeudi entre 17h30-19h
 - JARDIN D'AMARANTHE (aux horaires d'été) / LE FLÂNEUR GUESTHOUSE (aux horaires d'hiver) (7e) : Jeudi entre 17h30-19h
- **Les paniers sont commandés, vous en êtes responsables. Si vous oubliez de venir les chercher, ils sont perdus.** Nous n'avons pas de quoi les conserver au frais.
- Toute personne de votre choix peut venir récupérer les paniers à votre place si vous n'êtes pas disponible. En cas d'impossibilité, **2 pauses (jokers)** sont possibles pour les adhérents inscrits sur une période de 24 semaines, en nous prévenant (au moins) **15 jours à l'avance**. Vous pouvez choisir entre un « joker-décalage » : en récupérant un panier supplémentaire en fin d'abonnement ; ou un joker « double-panier » : en récupérant 2 paniers en même temps, le jour de votre choix.
- Si nous sommes présents le **lendemain à notre local** et que vous nous avez prévenus, vous pourrez exceptionnellement venir chercher vos paniers sur place (61, avenue des Bruyères 69150 Décines-Charpieu).
- Pour faciliter les distributions, nous vous demandons de **préparer les chèques à l'avance**.
- Nous commandons les paniers à partir du moment où nous avons reçu les chèques.
- Il est demandé à chaque adhérent de l'association d'**assurer une permanence au moins une fois pendant la durée de son engagement** (environ 2h de présence sur 24 semaines d'abonnement ...) en s'inscrivant sur le calendrier disponible sur le lieu de distribution.
- Dans l'impossibilité d'être présent au moins une fois dans la durée du contrat elle s'engage à participer à la vie de l'association en aidant à l'organisation d'un événement, participer à la communication et au bouche à oreille, venir aider au début ou à la fin d'une distribution pour charger / décharger le camion etc ...
- Les formules d'abonnement (types et tailles des paniers) sont choisis avant le début de l'abonnement. En cas de modification (exceptionnelle) vers une diminution, le remboursement sera fait uniquement sur le montant des « panier producteur » et non sur les frais de fonctionnement.
- **Nous recyclons les emballages** sur chaque lieu de distribution ! Pensez à apporter 1 boîte d'œuf pour le panier oeuf, et à rapporter les emballages que les producteurs récupèrent.

PRODUCTEURS MEMBRES DU RESEAU

- Engagement sur la conversion en **agriculture biologique** : le producteur s'engage à un diagnostic de l'ARDAB/ADABIO et à entamer les démarches sous 1 an après l'adhésion.
- Assurer des permanences sur les lieux de distribution, suivant un planning établi à l'avance tenant compte de la saisonnalité.
- Participer aux commissions biannuelles par filière, afin de planifier les productions, établir les prix et faire des visites croisées d'exploitation afin d'échanger sur les pratiques et conseiller les producteurs en conversion.
- Désignation d'un référent producteur par filière de production lors des commissions ;

Journées de fermetures de l'association :

Vacances de Noël

Jours fériés annoncés au préalable (1er mai, 8 mai, Jeudi de Ascension en mai, 14 Juillet, 11 novembre)

Vacances de Pâques (2eme semaine)

Été : 15 premières jours du mois d'août